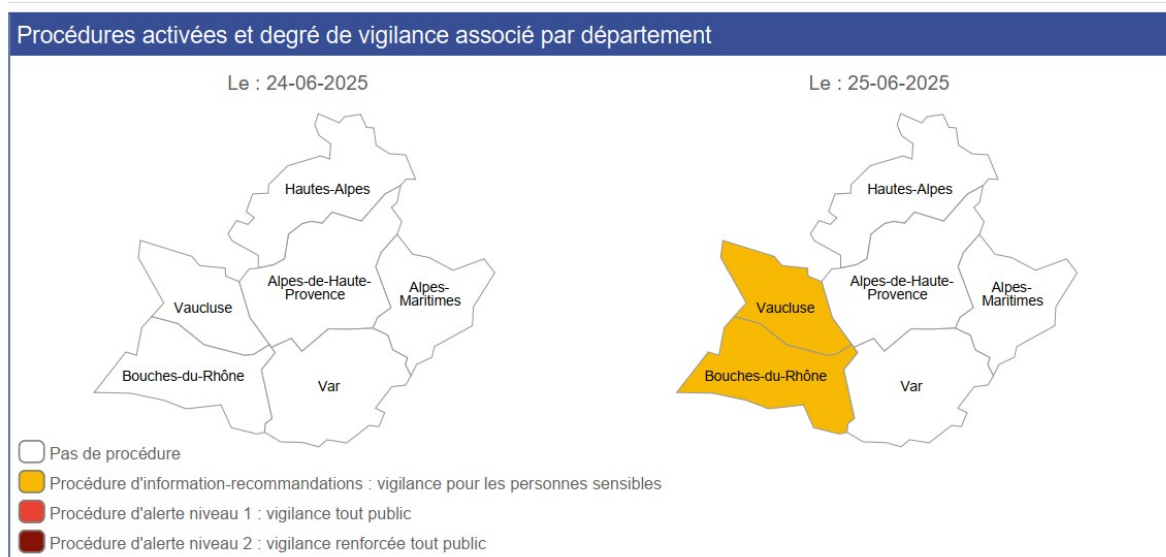


Avignon, le 24 juin 2025

POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE EN VAUCLUSE NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS DEMAIN

La concentration d'ozone dans l'atmosphère en Vaucluse augmente et atteint le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation, **demain le mercredi 25 juin 2025**.



Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

 @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

[Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#) @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON